

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 106 de l'ordre du jour
Contrôle international des drogues

**Lettre datée du 19 juin 2015, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations relatives aux grandes orientations de la politique de lutte contre les stupéfiants.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 106 de l'ordre du jour.

(Signé) Muzaffarbek **Madrakhimov**



**Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : russe]

**Les grandes orientations de la politique de lutte
contre les stupéfiants et leur mise en œuvre
dans la République d'Ouzbékistan en 2014**

L'Ouzbékistan exploite aujourd'hui tous les moyens sociaux, économiques et politiques dont il dispose pour lutter contre la menace que représentent les stupéfiants. Dans le cadre du contrôle des drogues, des démarches toujours plus équilibrées sont adoptées en vue de réduire la demande et de réprimer le trafic.

La Commission nationale de contrôle des stupéfiants a approuvé un programme prévoyant un ensemble de mesures visant à lutter contre la toxicomanie et le trafic des drogues pour la période 2011-2015, et le met actuellement en œuvre.

Les mesures prises dans le cadre de ce programme visent à renforcer les capacités matérielles, techniques et humaines des services chargés de l'application des lois, à moderniser et développer le réseau de services de traitement de la toxicomanie, à accroître la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre le trafic des stupéfiants et à mener des actions ciblées de prévention de la toxicomanie.

I. Lutte contre le trafic de stupéfiants

En 2014, grâce à un ensemble de mesures visant à démanteler les réseaux de trafiquants et à réprimer le trafic de stupéfiants, les forces de l'ordre ouzbèkes ont constaté 6 698 infractions liées aux stupéfiants (contre 7 680 en 2013), dont 3 062 (3 772) cas de vente de drogues, 607 (623) cas de contrebande, 1 320 (1 491) cas de culture illicite de plantes servant à la fabrication de stupéfiants et 1 709 (1 794) autres infractions.

En outre, 2,298 tonnes de stupéfiants ont été saisies (contre 2,326 tonnes en 2013), dont 106,5 (121,6) kilogrammes d'héroïne, 881,9 (851,3) kilogrammes d'opium, 802,9 (873,5) kilogrammes de marijuana, 100 (143,3) kilogrammes de haschich et 406,3 (336,3) kilogrammes de paille de pavot.

Les services chargés de l'application des lois se sont efforcés de réprimer et d'enrayer les activités illégales des réseaux interrégionaux de trafiquants ayant mis en place des filières organisées de contrebande passant par la frontière ouzbèke. Afin de rendre ces mesures plus efficaces, un contrôle assidu et des inspections minutieuses des véhicules sont menés aux frontières.

Une opération de grande envergure baptisée « Pavot noir 2014 » a été menée en deux étapes dans le pays afin de détecter et réprimer la culture illégale de plantes servant à la fabrication de stupéfiants, ainsi que de prévenir les infractions liées au trafic de stupéfiants.

Les mesures de prévention et les enquêtes qui ont été menées ont permis de mettre au jour 1 125 cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants (contre 1 223 en 2013). Les plants illicites, couvrant une surface totale de 6 692 (10 356) kilomètres carrés, ont été détruits.

Pendant l'opération, 2 900 (3 101) infractions liées aux stupéfiants ont été constatées et 852 (785) kilogrammes de drogue ont été saisis.

II. Renforcement des capacités d'information et d'analyse, ainsi que des capacités techniques des services chargés de l'application des lois

En 2014, une action a été menée pour renforcer les capacités d'information et d'analyse, ainsi que des capacités techniques des services chargés de l'application des lois dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Afin d'améliorer le mécanisme d'échange d'informations et de centraliser le traitement de cette information, une base de donnée uniformisée a été élaborée à partir du logiciel moderne d'analyse de l'information « IBM i2 », qui est également utilisé dans le cadre de projets internationaux.

Ce logiciel a été installé dans les services d'analyse des organes chargés de l'application des lois et une version simplifiée de la base de données a été élaborée.

Le Centre national de contrôle des stupéfiants a organisé des stages de formation sur les méthodes informatiques d'analyse des informations à l'intention des collaborateurs des services d'analyse du Ministère de l'intérieur, du Service national de sécurité et de son Comité de protection des frontières de l'État, du Comité national des douanes et du Bureau du Procureur général.

Une base de données nationale interinstitutions (semblable aux systèmes utilisés par les services chargés de l'application des lois dans les pays de l'Union européenne) est en cours d'élaboration.

Afin de détecter plus efficacement la contrebande de stupéfiants aux frontières du pays, des mesures ont été prises pour renforcer les capacités techniques des services compétents.

Plusieurs postes frontière ont été équipés de moyens de contrôle technique modernes, notamment de grands scanners fixes et de scanners mobiles.

III. Ampleur, tendances et constantes de la toxicomanie

En 2014, la tendance positive observée à partir des principaux indicateurs épidémiologiques de l'évolution de la situation en matière de toxicomanie s'est confirmée. Par rapport à 2013, l'incidence moyenne de la toxicomanie au niveau national a diminué, tout comme le nombre de toxicomanes pris en charge dans les centres de soins et le nombre de toxicodépendants consommant des drogues par injection.

IV. Prévention de la toxicomanie

En 2014, une grande attention a été apportée aux activités de prévention, dont l'objectif principal est de réduire la demande de drogues et d'autres substances psychoactives, ainsi que le nombre de personnes présentant un risque élevé de toxicomanie.

Afin de rendre plus efficaces les activités de sensibilisation auprès des élèves, des séminaires ont été organisés à l'échelle régionale à l'intention des directeurs adjoints d'établissements scolaires chargés des activités de sensibilisation, d'éminents didacticiens et des enseignants du cours « Fondements d'un mode de vie sain ». Les questions de prévention de la maltraitance, de la criminalité, de la toxicomanie et du VIH-sida ont été traitées de manière approfondie lors de ces séminaires.

Le Ministère de l'éducation a organisé, en collaboration avec le Centre national d'enseignement et l'Université islamique de Tachkent, des cours de formation à l'intention de 325 spécialistes de l'enseignement spirituel et moral afin de leur donner des conseils méthodologiques.

Les centres de traitement de la toxicomanie du pays ont organisé 183 séminaires à l'intention des enseignants sur un programme de 18 heures consacré à la prévention et à la détection précoce de la dépendance aux substances psychoactives chez les enfants et les adolescents.

En dehors des heures de cours, les établissements d'enseignement général proposent des activités thématiques et sportives, dont profitent plus de 482 100 enfants (soit 10,8 % de l'ensemble des élèves).

Les 6 500 clubs sportifs que comptent les établissements scolaires et les makhallias (collectivités locales) et dans lesquels s'entraînent plus de 1,6 million de mineurs contribuent à la promotion d'un mode de vie sain. Le nombre total d'enfants pratiquant un sport a augmenté de 12,3 %.

Des ministères, départements et associations ont mené des campagnes de prévention primaire de la toxicomanie auprès de divers groupes de la population, en particulier des jeunes.

Dans ce contexte, des addictologues ont tenu 7 338 conférences et 3 087 séminaires et ont fait 632 interventions dans les médias.

Les centres de traitement de la toxicomanie du pays ont mis en place des permanences téléphoniques opérant 24 heures sur 24 heures, par l'intermédiaire desquelles ils ont donné 2 526 consultations.

Une campagne a été menée dans tout le pays à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues.

Les commissions régionales de contrôle des stupéfiants relevant du Conseil des ministres de la République du Karakalpakstan, ainsi que les administrations des régions et de la ville de Tachkent ont organisé un mois de lutte contre la toxicomanie, dans le cadre duquel plusieurs activités de prévention ont été menées en collaboration avec des institutions publiques et des associations.

Des stupéfiants saisis par les forces de l'ordre ont été brûlés lors d'une cérémonie à laquelle ont participé des représentants du corps diplomatique et d'organisations internationales accréditées en Ouzbékistan.

V. Renforcement des capacités des services de traitement de la toxicomanie

Des mesures ont été prises afin d'améliorer les services de traitement de la toxicomanie.

En 2014, un nouvel établissement régional pilote de traitement de la toxicomanie, doté de tous les services ambulatoires nécessaires, a ouvert ses portes en 2014 dans la ville de Fergana. La construction d'un centre de soins hospitaliers est prévue pour 2015.

Le programme d'investissements pour 2015-2016 prévoit la construction de deux centres de traitement de la toxicomanie dans les régions de Boukhara et Navoï.

Afin de développer les soins d'urgence dans les centres régionaux de traitement de la toxicomanie de Boukhara, de Kachkalaria, de Namangan et de Samarkand, des services de soins intensifs ont été mis en place et équipés de matériel médical grâce à l'aide technique apportée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre du projet GLO/J71 « Treatnet II – Traitement de la toxicodépendance et de ses conséquences sur la santé ».

Toujours dans le cadre de ce projet, des médicaments contenant de la naloxone ont été fournis aux centres de traitement de la toxicomanie du pays. Des recommandations méthodologiques sur le thème de l'utilisation d'antagonistes pour le traitement de la dépendance aux opioïdes ont été publiées et diffusées auprès des addictologues.

VI. Coopération internationale

En 2014, une action a été menée en vue de faire en sorte que l'Ouzbékistan remplisse ses obligations internationales au titre des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux qu'il a conclus dans le domaine du contrôle des stupéfiants.

Dans le cadre de la coopération entre l'Ouzbékistan et les États-Unis, une délégation ouzbèke a effectué une visite d'information aux États-Unis du 3 au 15 mai 2014, pendant laquelle elle s'est entretenue avec M^{me} Michele Leonhart, Administratrice de l'Office américain de lutte contre la drogue sur des questions liées à la coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

En outre, plusieurs modifications de l'accord de coopération dans le domaine du contrôle des stupéfiants et de l'application des lois, qui avait été conclu le 14 août 2001 entre les Gouvernements ouzbek et américain, ont été adoptées.

Afin d'accroître l'efficacité de la coopération entre l'Ouzbékistan et la Russie en matière de lutte antidrogue, le Ministère ouzbek de l'intérieur et le Service fédéral russe de contrôle du trafic des stupéfiants ont signé, le 10 décembre 2014, à

Tachkent, un protocole relatif à l'échange des résultats d'études sur les stupéfiants et les substances psychotropes provenant de saisies.

L'Accord de coopération dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs, conclu entre les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération le 17 juin 2004, a été mis en application.

Une délégation ouzbèke a participé à la réunion des responsables des services compétents des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération chargés de la lutte contre le trafic des stupéfiants (tenue le 19 juin 2014 à Douchanbé).

Une action a été menée dans le cadre du Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs (CARICC). Des représentants du Centre national d'information et d'analyse en matière de contrôle des stupéfiants ont participé aux réunions du Conseil des coordonnateurs nationaux du CARICC.

Durant sa dernière réunion, qui s'est tenue le 9 décembre 2014 à Almaty, le Conseil a adopté une décision relative à l'organisation des activités du Centre.

Des mesures ont été prises afin de coordonner la mise en œuvre de plusieurs projets internationaux de l'ONUDC et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) visant à renforcer les capacités matérielles, techniques et humaines des ministères et départements compétents du pays.

Des cours, des séminaires et des formations ont été organisés dans le cadre de ces projets afin de renforcer les capacités des collaborateurs des services compétents.

En 2014, 146 agents des services compétents ont suivi des formations, cours et séminaires sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et la prévention et le traitement de la toxicomanie.

Des rencontres et des négociations avec les responsables et représentants des services compétents d'autres États, ainsi qu'avec des membres du personnel d'organisations internationales (ONUDC, OSCE, Commission européenne) se sont tenues au Centre national d'information et d'analyse en matière de contrôle des stupéfiants.

Pendant ces rencontres, les participants ont examiné des propositions et priorités actuelles présentant un intérêt commun en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants.